

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23	L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT.
	Absents : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Christine DUSSURGET, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-026

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

OBJET : Affectation du résultat 2010
Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération n°2010-031 en date du 8 avril 2010 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2010,
Vu la délibération n°2011-024 en date du 14 avril 2011 adoptant le compte administratif assainissement de l'exercice 2010,

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif assainissement de l'exercice 2010 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour un montant de 42 157.94 €
- un excédent d'investissement pour un montant de 94 948.82 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter ce résultat comme suit :

- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 23 157.94€
- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 19 000€
- au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » pour un montant de 94 948.82€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat du budget assainissement de l'exercice 2010 comme proposé ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES